

FRANCE

Les prisonniers d'Action directe doivent bénéficier des conditions de détention prévues par les normes internationales

Index AI : EUR 21/001/01

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« *Des éléments tendent à prouver que le traitement réservé aux prisonniers d'Action directe est contraire aux normes internationales* », a déclaré Amnesty International aujourd'hui (mercredi 31 janvier), ajoutant que « *le gouvernement français doit immédiatement prendre des mesures pour remédier à cette situation* ».

Joëlle Aubron, Nathalie Ménigon, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani ont été arrêtés en février 1987 et condamnés en 1994 à plusieurs peines de réclusion à perpétuité pour des actes de violence à caractère politique allant jusqu'au meurtre. Ces quatre membres du groupe armé Action directe ont passé la majeure partie de leurs quatorze années de détention en isolement cellulaire plus ou moins strict. Cette période d'isolement prolongé expliquerait pour beaucoup la dégradation de l'état de santé physique et mental (dépression) observée chez au moins deux de ces prisonniers.

Joëlle Aubron et Nathalie Ménigon, qui étaient incarcérées selon un régime de haute sécurité particulièrement sévère, ont été transférées en 1999 dans un établissement pénitentiaire où les conditions de détention devaient être conformes à la normale. Toutefois, les deux prisonnières sont apparemment toujours sous le coup de restrictions sévères en ce qui concerne les moyens dont elles disposent pour communiquer, entre autres leurs visites et leur correspondance, et elles ne sont pas autorisées à se rendre dans les zones communes de la prison.

En 1999, Nathalie Ménigon a épousé Jean-Marc Rouillan, mais n'a pas eu la possibilité de le voir depuis lors. Elle souffre d'une grave dépression et de sérieux problèmes cardiovasculaires, et aurait été

récemment victime de deux crises cardiaques. Apparemment, elle est aussi paralysée du côté gauche et souffre de troubles du langage. Georges Cipriani, qui est détenu à Ensisheim (Haut-Rhin) et qui a été interné quelque temps en hôpital psychiatrique, a, semble-t-il, perdu progressivement sa santé mentale et ne se rendrait même plus compte du fait qu'il est en prison. Des gardiens ont exprimé leur préoccupation quant à son état de santé.

Jean-Marc Rouillan, incarcéré à la prison de Lannemezan, et Joëlle Aubron ont entamé une grève de la faim début janvier afin d'attirer l'attention sur la situation de Georges Cipriani et de Nathalie Ménigon.

Amnesty International exprime depuis longtemps sa préoccupation relative aux conditions de détention des quatre membres d'Action directe. L'organisation de défense des droits humains estime que l'isolement prolongé peut nuire à la santé mentale et physique des prisonniers et que, dans certains cas, ce régime peut équivaloir à un traitement cruel, inhumain ou dégradant. En 1988, Amnesty International avait cherché à obtenir des éclaircissements auprès du ministre de la Justice au sujet des conditions de détention des quatre prisonniers, à la suite d'informations faisant état de leur placement à l'isolement pendant des périodes prolongées. En 1998, l'organisation a réitéré sa demande auprès de la ministre de la Justice, après avoir reçu des informations selon lesquelles, douze ans après leur arrestation et quatre ans après leur condamnation, les quatre membres d'Action directe étaient toujours soumis à un isolement strict et à des limitations sévères concernant leur correspondance et leurs visites. Certaines mesures semblaient exclusivement punitives, ainsi le refus d'autoriser Nathalie Ménigon à avoir un chaton dans sa cellule.

Amnesty International n'a reçu aucune réponse à ce courrier.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 018/00
31 janvier 2001

**International, à Londres, au +44 20 7413
5566 ou consulter notre site web :**
<http://www.amnesty.org>